

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021**

**Le 30 novembre 2021 à 19H00**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine OLLIVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/11/2021

**Étaient présents** : Madame Martine OLLIVIER, Maire, Marc LECOINTRE, Sylvie FRANCO, Laurent CELLARIER, adjoints, Pierre SEUX, Isabelle PALLUY, Jean-Marc JANIN, Nathalie SIDI-ATMANE, Christophe CHEMEL, Jean-Michel SIMON, Danielle COURBON, David BARRALLON, Emmanuelle GAGNERE Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs** : Mme Alisson SEGEALET à Mme Emmanuelle GAGNERE  
Mme Isabelle GONNARD à M. Laurent CELLARIER

**Excusé** :

**Absent** :

Mme Emmanuelle GAGNERE a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire adresse à Mme Alisson Ségealet ses félicitations pour la naissance de son fils.

**Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2021 et signature du registre des délibérations.**

- **Décision Modificative manque de crédits chapitre 012** : suite à l'augmentation de fréquentation de la cantine et l'ouverture d'une nouvelle classe, le personnel a dû effectuer des heures complémentaires, un nouveau contrat a été également conclu pour renforcer l'équipe déjà en place. La commune a dû aussi faire face à des remplacements de personnel non prévus durant l'année 2021. De ce fait, il manque des crédits au chapitre 012 charges de personnel. Délibération est prise à l'unanimité pour approuver la régularisation suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

6411(012) personnel titulaire : 1 550 €

6413(012) personnel non titulaire : 3 955 €

64168(012) Autre emplois d'insertion : 1 575 €

6413(012) personnel non titulaire : 776 €

6413(012) personnel non titulaire : 774 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes :

6419 (013) : Remboursements sur rémunération : 8 150 €

6459 (013) : Remboursements sur charges sécurité sociale : 480 €

- **Choix prestataire cantine** : suite à une consultation auprès de plusieurs prestataires cantine, délibération est prise à l'unanimité pour approuver le contrat avec le Restaurant Traiteur Marmey de Saint-Victor.

- **Cantine garderie municipale fixation des tarifs** : suite aux évolutions de coûts du fait du changement de prestataire et d'une hausse de la fréquentation de la cantine, délibération est prise à l'unanimité, pour suivre l'avis de la commission vie scolaire qui a étudié ces évolutions et a décidé de répercuter les 2/3 de ces hausses sur le tarif cantine proposé aux parents. Le tarif garderie restant inchangé par rapport à l'année 2021.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les tarifs de la cantine et de la garderie seront les suivants :

- **Forfait cantine-garderie** pour les élèves de l'école publique et privée : **5.40 €**
- **Forfait cantine-garderie** pour les élèves domiciliés hors de la commune : **5.70 €**
- **Forfait repas enseignants** : **5.40 €**.
- **Tarif pour enfant bénéficiaire d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** : **1.50€**
- **Tarif pour enfant garderie midi repas exceptionnellement fourni par les parents** : **1.50€**
- **Tarif pour enfant inscription réservation dernière minute** : **7.50€**
  
- **Forfait garderie du matin** lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (7h20/8h20) : **1 € par ½ h**
- **Garderie du soir** de l'école publique (16h30/18h00) : **1 € par ½ h**

- **Fixation du montant de la participation pour les élèves scolarisés à l'école publique résidant hors de la commune** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer la participation pour les élèves scolarisés à l'école publique résidant hors de la commune au même montant que le coût de fonctionnement du contrat d'association avec l'école privée de Saint-Cyr.

- **Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif Contrat Parcours emploi compétences (PEC)** : délibération est prise à l'unanimité pour créer un poste d'adjoint technique à compter du 9/11/2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » pour une durée de 8 mois.

- **Approbation de conventions d'adhésion au service de paiement en ligne PAYFIP** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

- **Décision portant institution d'une régie de recettes** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la décision portant institution d'une régie de recettes.

- **Délibération de principe autorisant la signature de la Convention de mandat avec la commune de Thorrenc pour le contournement du hameau de l'Eterpas** : Délibération de principe est prise à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer la Convention de mandat avec la commune de Thorrenc concernant le projet pour le contournement du hameau de l'Eterpas. La commune de Thorrenc prendra en charge l'intégralité de l'ouvrage tant en investissement qu'en entretien courant. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le SDEA, la commune de Thorrenc assurera la maîtrise d'ouvrage. Une commune a la possibilité de confier à une autre commune, sous la forme d'une convention de mandat, la part des travaux lui incombant sur une opération d'investissement commune. Cette fraction des investissements, dont la collectivité opératrice ne devient pas propriétaire, n'entrent pas dans son patrimoine. Les transaction avec les riverains seront à la charge de la commune de Thorrenc.

- Urbanisme :

**Déclaration Préalable :**

SARI Gokan– Rue des Acacias – division de terrain

BOYER Françoise- 57 rue de Beauregard – Réfection toiture

GRANGE Isabelle – 6 rue du Razat – réfection de façade

**Certificat d'urbanisme :**

Me Claire SAVIN-RIVIER – B2509-2510

Me GIRAUD – B1483-1279

SCP PARANT CARNOT -B2378-2374-2381-2377-2373-2383

Me Benjamin de L' HERMUZIERE – B2516-2518-2514

Me Benjamin de L' HERMUZIERE – B2474-2476-2477

**Permis de construire :**

LARGERON Christophe- PICHON Estelle – 338 chemin de Signol – Maison individuelle

ANDRE Nicolas- rue du Rabier -B2509-2510- Maison individuelle

BRUTIER Martine – 823 Route de Solore – abri voiture ouvert

TELLIER Emmanuel – 18 Allée Clos Solange – 23 résidences Séniors

ENGLEBERT Julien – 20 impasse du Verger – piscine

SEUX Christine/ FLEURY Eric – 21 rue de l'Eglantine – maison individuelle

**Permis de construire MODIFICATIF :**

SASSOLAS Julien et THOUÉZ Carole – 90 rue de l'Aubépine – modification fenêtres et porte garage

Madame Sylvie Franco précise que le constructeur en charge du projet de construction de résidences séniors souhaite commencer les travaux mi 2021.

- Questions diverses :

- **Secteur jeunes :** Mme Isabelle Palluy, présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion au secteur jeunes dont l'objectif est de maintenir une offre éducative et un accompagnement à la citoyenneté en direction des 12 / 17 ans du territoire. Actuellement 12 communes adhèrent à ce projet organisé par Familles Rurales. La commune a déjà le projet d'aménagement d'un local destiné aux jeunes et, de ce fait ne souhaitent pas adhérer à ce projet.

- **Badminton :** Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'association Badminton pour l'utilisation des douches à la salle des Mûriers. Les élus s'interrogent sur le nettoyage des douches et sur l'éventuel problème de légionellose et la facturation éventuelle du nettoyage. Une réponse en ce sens sera faite à l'association.

- **Salle du Campo Santo :** Madame le Maire présente au Conseil Municipal un mail concernant la propreté de la salle du Campo Santo.

- **Syndicat des eaux Annonay, Serrières :** Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

- **Guide de l'Ardèche :** Madame Isabelle Palluy fait part au Conseil Municipal de la proposition de participation à l'édition 2022 du guide de l'Ardèche. Les élus ne voient pas la nécessité de renouveler l'adhésion pour 2022.

- **Tribunal administratif** : Madame le maire informe le Conseil Municipal que la totalité de la somme dû au titre des frais du litige opposant la commune à M. Magnin a été réglée.

- **Biens immobilier rue de l'Aubépine parcelle B 867 et B1993** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 février 2021 concernant l'acquisition de la parcelle B 867 ; Dans le cadre de cette acquisition la famille Mical s'était engagée à verser 500€ à la commune en compensation des marches d'escalier que la famille avait retirées entre la période de compromis et la vente. A ce jour la commune reste toujours en attente de ce versement.

Madame le Maire précise que, comme convenu, dans la délibération du 29 juin 2021 concernant la vente des parcelles B867 et B1993, rue de l'Aubépine, les travaux de mise en sécurité ont été réalisés par l'acquéreur.

- **Projet micro-crèche** : Madame le maire présente au Conseil Municipal une demande d'implantation de 2 micro crèches par la société Verveine et Citronnelle . Les élus préfèrent encore attendre pour privilégier la demande d'un professionnel de santé.

- **Ardéchoise** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'Assemblée Générale de l'association Ardéchoise, l'association prévoit de solliciter la commune pour l'organisation du passage de la course cycliste du 15 au 18 juin 2022 (mise en place d'arrêté, déplacement containers poubelles...). Une course Ardèche ultra, 620 kms sur 2 jours pour vélo électrique est prévue.

- **Comité des fêtes** : l'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu jeudi 2 décembre 2021.

- **Cérémonie 11 novembre** : Madame le Maire remercie les élus qui ont contribué à l'organisation de la cérémonie du 11 novembre.

- **Pré des Saints** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de rendez-vous a été faite par plusieurs riverains du Pré des Saints concernant des troubles de voisinage.

- **Goûter de Noël** : Suite aux nouveaux chiffres concernant la propagation du Covid 19 en Ardèche, une réflexion est en cours pour l'organisation du goûter de Noël. Il est envisagé de garder le spectacle mais pas le goûter. Les enseignants seront sollicités pour connaître leur avis.

- **Noël des employés communaux** : Madame le Maire indique que le Noël des employés communaux aura lieu le mercredi 15 décembre à 18h30, un bon d'achat à valoir dans les commerces du village leur sera offert.

- **Feuilleton municipal** : Madame Isabelle Palluy rappelle au Conseil Municipal que l'édition du feuilleton municipal est en cours pour une distribution prévue fin décembre.

- **Repas des aînés et vœux du maire** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'organisation du traditionnel repas des aînés normalement prévu le dimanche 6 février 2022 et l'organisation des vœux du maire restent en attente des évolutions sanitaires.